



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMÉNAGEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE A LA
GARE D'EAU DE GUARBECCQUE (6 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN
MARCHÉ**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet la construction d'une halle couverte à la gare d'eau de Guarbecque, pour un délai d'exécution global de 5 mois, débutant à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de démarrer les travaux (hors période de préparation d'une durée de 30 jours débutant à la date fixée par ordre de service) décomposée de la façon suivante :

- Lot 1 : Gros œuvre étendu – plâtrerie - carrelage faïence - peinture nettoyage de mise en service
- Lot 2 : Charpente bois
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures serrurerie
- Lot 5 : Plomberie - sanitaire
- Lot 6 : Electricité CF/cf

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Gros œuvre étendu – plâtrerie - carrelage faïence - peinture nettoyage de mise en service : société RAMERY, sise à Harnes (62440), Parc d'entreprises de la Motte au Bois, rue Pierre Jacquart, pour un montant de 89 411,17 € HT pour l'offre de base et un montant de 576,32 € HT pour la PSE n°1, soit un montant total de 89 987,49 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire
- Lot 2 : Charpente bois : société DUPUIS SANNIER, sise à Sachin (62550), 492 rue de Pernes, pour un montant de 39 154,91 € HT pour l'offre de base, et un montant de 5 340,50 € HT pour la PSE n°1, soit un montant total de 44 495,41 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire
- Lot 3 : Couverture : société GENTY, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), ZI EST, 9 avenue d'Immercourt, pour un montant de 31 200 € HT pour l'offre de base, issu de la décomposition du prix global forfaitaire
- Lot 4 : Menuiseries extérieures serrurerie : société NOURRY sise à Isbergues (62330), 265 rue Roger Salengro, pour un montant de 3 300,74 € HT pour l'offre de base, un montant de

2 818,76 € HT pour la PSE n° 1 et un montant de 428,20 € HT pour la PSE n°3, soit un montant total de 6 547,70 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 5 : Plomberie – sanitaire : société EGC, sise à Savy Berlette (62690), 15 rue de la Solette, pour un montant de 11 450 € HT pour l'offre de base, un montant de 778 € HT pour la PSE n°1 et un montant de 908 € HT pour la PSE n°2, soit un montant total de 13 136 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 6 : Electricité CF/cf : société DEMOUSELLE, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin, pour un montant de 17 000€ HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les lots 1 à 6 du marché ayant pour objet la construction d'une halle couverte à la gare d'eau de Guarbecque, pour un délai d'exécution global de 5 mois, débutant à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de démarrer les travaux (hors période de préparation d'une durée de 30 jours débutant à la date fixée par ordre de service) et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Gros œuvre étendu – plâtrerie - carrelage faïence - peinture nettoyage de mise en service : société RAMERY, sise à Harnes (62440), Parc d'entreprises de la Motte au Bois, Rue Pierre Jacquart, pour un montant de 89 411,17€ HT pour l'offre de base et un montant de 576,32€ HT pour la PSE n°1, soit un montant total de 89 987,49 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 2 : Charpente bois : société DUPUIS SANNIER, sise à Sachin (62550), 492 rue de Pernes, pour un montant de 39 154,91€ HT pour l'offre de base, et un montant de 5 340,50€ HT pour la PSE n°1, soit un montant total de 44 495,41 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 3 : Couverture : société GENTY, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), ZI EST, 9 avenue d'Immercourt, pour un montant de 31 200 € HT pour l'offre de base, issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 4 : Menuiseries extérieures serrurerie : société NOURRY sise à Isbergues (62330), 265 rue Roger Salengro, pour un montant de 3 300,74 € HT pour l'offre de base, un montant de 2 818,76 € HT pour la PSE n° 1 et un montant de 428,20 € HT pour la PSE n°3, soit un montant total de 6 547,70 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 5 : Plomberie – sanitaire : société EGC, sise à Savy Berlette (62690), 15 rue de la Solette, pour un montant de 11 450 € HT pour l'offre de base, un montant de 778 € HT pour la PSE n°1 et un montant de 908 € HT pour la PSE n°2, soit un montant total de 13 136 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 6 : Electricité CF/cf : société DEMOUSELLE, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin, pour un montant de 17 000€ HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **14 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 OCT. 2025**

Et de la publication le : **15 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David